
Séance du 7 Octobre 2025

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 9
votants :

L'an 2025, le 7 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 30/09/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : MOREAU Virginie, THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, DUC Bernard, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent
Excusé(s) : Mme BAUMANN Michèle

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. PV conseil municipal du 01.07.2025

Adopté à l'unanimité

2. Compte rendu des réunions

CCBVL

Signalétique Vendômoise

RDV SAUR SUEZ suite au courrier AR et points en instance

Journée de défense et de citoyenneté

3. Devis de l'entreprise SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE

Délibération 24

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer des passages piétons à Lorges pour permettre le cheminement des enfants.

Il est proposé la création de trois passages piétons :

- 1 au niveau de Bout de Ville
- 1 au milieu de Grande Rue
- 1 rue de Villemuzard

L'avis du Conseil départemental est demandé pour les 2 premiers se situant sur une route départementale.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE pour la réalisation des trois passages piétons, l'achat et la pose de la signalisation verticale pour un montant de 1821.00€ HT soit 2185.20€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité,

- AUTORISE la création de 3 passages piétons

- VALIDE le devis de l'entreprise SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE pour un montant de 1821.00€ HT soit 2185.20€ TTC

- AUTORISE l'inscription de la dépense sur le compte 615231 en fonctionnement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 0)

Arrivée de Virginie MOREAU

4. Repas des aînés 2025

Délibération 25

Monsieur le Maire propose de remplacer la distribution de colis aux aînés de la commune par un repas des aînés.

Il est proposé de faire ce repas le samedi 29 novembre 2025 à 12h à la salle des fêtes.
Les personnes ne pouvant se déplacer recevront une boîte de chocolats.

Les enfants de la commune seront conviés à venir leur traditionnel chocolat de Noël à 16h à la salle des fêtes pour une remise par les aînés et permettre un moment d'échange intergénérationnel.

Les conseillers municipaux sont conviés à ce repas, les conjoints sont conviés avec une participation de 15€.

Monsieur le Maire présente deux devis de traiteur :

- l'Auberge du Pressoir à RHODON propose un menu avec personnel et vin compris pour 50€ par personne
- la Maison du vivier à Mer propose un menu sans service et boisson à 28€ par personne. Le service pourra être fait par les conseillers municipaux.

Un seuil minimum de 15 personnes ("aînés") présentes est nécessaire pour la réalisation de ce repas.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le projet de repas des aînés le 29/11/2025**
- **VALIDE le devis de la Maison du vivier à 28€ par personne**
- **AUTORISE l'achat de boîtes de chocolats pour les personnes ne pouvant se déplacer**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5. Festillésime 2026

Délibération 26

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lorges organise tous les 1er samedi de juin un concert/spectacle dans le cadre de FESTILLESIME.

Monsieur le Maire propose de travailler avec LES BALADINS DE L'ARC EN CIEL pour l'animation pour FESTILLESIME 2026.

LES BALADINS DE L'ARC EN CIEL propose un concert intitulé Latitude Scène proposant des reprises de variétés françaises et anglophones des années 60 à nos jours de 2h.

Le concert se déroulerait dans la salle des fêtes à partir de 20h le samedi 6 juin 2026.

Le tarif est de 900€ TTC avec une subvention possible du Conseil départemental de 50%.

Les tarifs 2024 seraient reportés soit :

- gratuit pour les 0-11 ans inclus
- 10€ à partir de 12 ans

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le principe d'organiser un concert dans le cadre de FESTILLESIME 2026**
- **VALIDE la proposition des BALADINS DE L'ARC EN CIEL pour le concert Latitude Scène pour un montant de 900€TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au conseil départemental**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Devis pour l'entretien du terrain à côté du cimetière : montant de 2780€ HT. D'autres devis vont être demandés
- Information du changement de bureau de l'APE
- Allumage des chauffages de l'école
- Visite de la centrale solaire de Verdes
- Marché de Noël

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS